

N<sup>o</sup> 9. Contient des copies des concessions de terres écrites sur quatre vingt sept feuilles, les premières trente cinq feuilles sont authentiquées par la signature de Monfr. Hocquart et les cinquante deux autres feuilles restantes, par la signature de Monfr. Bigot.

Le cinquième volume cahiers N<sup>o</sup> 10. contient des copies de concessions de terres écrites sur vingt trois feuilles les 20 premières feuilles sont authentiquées par la signature de Monfr. Bigot, les trois feuilles restantes n'ont point d'authenticité.

Les cinq volumes ci-devant sont assez en bon ordre et paroissent avoir été à l'office de l'intendant.

Le Comité a procédé ensuite à examiner les deux livres intitulés dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall cahiers d'Intendance, concessions en fiefs &c. en deux volumes, le premier depuis N<sup>o</sup> 2 à 9. folios 52 à 412; le second depuis le N<sup>o</sup> 10 à 17. folios 414 à 793.

Le premier volume, contient huit cahiers depuis le N<sup>o</sup> 2 à 9; ce livre consiste en deux cens cinquante six feuilles écrites, commençant à la cinquante deuxième feuille et finissant à la quatre cent septième feuille, le reste du livre est nombre à 412 et il est en blanc, une feuille en blanc 413 a été coupée.

Le Comité a alors examiné le second volume contenant huit cahiers du N<sup>o</sup> 10 à 17, comme joint avec le premier volume, il commença sur la feuille quatre cent quatorze et finit d'être écrit sur la feuille sept cens soixante et quatorze, les feuilles qui suivent en blanc vont jusqu'au folio 793.

Les cinquante et une premières feuilles qui manquent pour compléter ces livres ou cahiers d'intendance, paroissent au Comité être le cahier N<sup>o</sup> 2 relié par méprise, dans le premier volume des six livres intitulés, " Régîtres d'Intendance," parce que la dernière feuille finit par le mot de " Gouverneur," dans la concession de la seigneurie des Grondines, dont l'enregistrement est continué sur la première feuille nombrée 52 dans le premier volume des deux livres ci-devant mentionnés intitulés, " cahiers d'intendance,"

Ces deux volumes sont reliés en veau dans un assez bon état de conservation, ils ont des index détachés, et contiennent des copies de concessions originales de terre en fief, et sont authentiquées par la signature de l'intendant Bégon, et en général par celle du propriétaire, excepté les trois dernières feuilles du second volume.

Dans le premier volume deux feuilles sont marquées 341, et dans le second volume les feuilles marquées 564, 565, 566, 567, 568 et 569 sont détachées.

Le Comité alors prit le livre intitulé dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall " sept cahiers, Foy et Hommage, du 30 Septembre 1723 au 28 Septembre 1754.

Ce livre a un index fixe, il est relié en veau, et dans un état assez bon de conservation, il a depuis une jusqu'à trois cens quarante feuilles écrites, sur lesquelles sont enregistrés les actes de Foy et Hommage rendus par les propriétaires des seigneuries du 30 Janvier 1723 au 28 Septembre 1754; ils sont authentiqués par les signatures des intendants et autres officiers du gouvernement devant qui ils ont été rendus.

Dans différentes parties de ce livre il y est inséré des procurations aux représentans, lorsque les propriétaires étoient absens dont quelques uns sont reliés et d'autres détachés.

Le Comité a alors procédé à examiner trois volumes, chaque marqué au dos lettre A, " Papiers Terriers, &c.

Le Premier volume a le titre suivant sur la troisième feuille,  
" Aveu, dénombremens et déclarations du Terrier du domaine du Roy en la Nouvelle France,  
" Tome premier."